
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 4 juin 2014, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *M^{me} Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Ahmed Jama*, *M^{me} Mireille Luiset*, *MM. Pascal Rubeli*, *Pierre Rumo*, *M^{me} Sophie Scheller* et *M. Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente et *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 22 mai 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone nous a signalé qu'il était absent ce soir et nous prie de l'en excuser. Je rappelle que nous arrêterons nos travaux à 18 h 30 précises pour la cérémonie d'investiture du maire. Nous partirons directement d'ici, puis l'accompagnerons avec la fanfare municipale. Nous lèverons même probablement la séance vers 18 h 25.

Nous commençons par les réponses du Conseil administratif aux questions orales posées hier, puis nous continuerons la préconsultation sur la proposition PR-1079. Nous traiterons ensuite la motion M-1137 dont l'urgence a été acceptée hier. Nous poursuivrons ensuite notre ordre du jour, s'il reste du temps.

3. Questions orales.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds aux deux questions qui m'ont été posées hier et à une question plus ancienne de M. Holenweg. Je commence par celle-ci. Elle concernait la sécurité dans les musées et l'article qui a paru au sujet de l'audit que nous avons mené. Le travail est en cours, mais il y a visiblement un petit malentendu. Les auditeurs n'ont pas recommandé de renoncer à toute forme de sécurité privée; ils ont même recommandé de continuer à l'utiliser dans des cas bien particuliers, par exemple comme renforts lors d'expositions temporaires ou d'événements particuliers, ou parfois pour pallier les absences prolongées. En revanche, effectivement, ils ont insisté sur le fait que l'essentiel des missions de base soit confié à des employés de la Ville de Genève, des fonctionnaires, y compris la surveillance générale et la gestion de la future loge de sécurité, qui sera centralisée au Carré Vert pour l'ensemble des musées.

Je suis évidemment plus que d'accord avec ces recommandations; ces missions doivent être confiées à des fonctionnaires de la Ville de Genève. La mise en œuvre de l'audit est actuellement étudiée. Il n'y aura pas d'impact sur le projet de budget 2015. S'il devait y en avoir, ce serait sur le projet de budget 2016.

Concernant la question de M. Spuhler, nous étions un peu surpris, car il y a dû y avoir un malentendu. Il y a eu partout des tours de tri. Il y a eu au total 26 tours de tri et 160 conteneurs de tri, soit 26 points de collecte donc sur tout le secteur, avec les bannières de promotion du tri sélectif. Il y a eu aussi des bénévoles, comme cela se fait dans d'autres fêtes comme la Fête de la musique, sur les trois jours, y compris pour la vaisselle compostable. Il s'est passé la chose suivante: lors de la réception du samedi, il y avait des récipients en verre. Le dimanche, lorsqu'on a ouvert les vaubans au public, pour éviter le côté exclusif, les récipients en verre ont été épuisés et, en catastrophe, le traiteur a sorti des verres en plastique. Mais c'est le seul moment du week-end où il y a eu de la vaisselle en plastique.

Je donne une dernière réponse à M^{me} Burger concernant la Nuit des musées. Nous organisons beaucoup d'activités tout au long de l'année pour toutes les formes de handicap, que ce soit pour des handicaps sensoriels ou pour d'autres formes de handicap. Je sais que vous en êtes consciente; vous le reconnaissez souvent, d'ailleurs. J'en profite d'ailleurs pour communiquer que le Conseil administratif in corpore s'est rendu, pour prendre un exemple, au musée de l'Ariana assister à la dernière exposition avec des guides malvoyants afin de vivre nous-mêmes, au moyen de bandeaux, ce que c'est que d'être malvoyant.

En revanche, l'expérience que l'on a faite l'année passée pour les malentendants pendant la Nuit des musées ne s'est pas révélée concluante parce qu'il y a trop de monde, trop de bruit et une ambiance qui ne se prête pas à une relation correcte entre les personnes qui accueillent et celles qui sont accueillies. Il est donc vrai que nous y avons renoncé pour cette année. Cela étant, il y a peut-être un malentendu parce que nous n'avons pas reçu de proposition. Quelque chose n'est peut-être pas passé en termes de communication. La priorité se porte sur l'offre pendant l'année, mais nous sommes prêts à réexaminer la situation pour la prochaine édition, s'il y a des propositions concrètes qui tiennent compte du fait qu'il y a beaucoup d'affluence.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. J'avais à répondre à une question qui concernait les processus participatifs, notamment l'installation d'un équipement Proxisport sur le périmètre de Geisendorf. C'est vrai qu'on peut toujours mieux faire; j'entends la remarque. Les équipements Proxisport font partie d'un ensemble de dispositifs liés à l'activité physique et au bien-être; nous avons donc essayé de développer un circuit cohérent. Vous vous rappelez que nous avons développé la première installation au parc Trembley, puis aux parcs Beaulieu et de Vermont et jusqu'à la place De-Châteaubriand. Ces Proxisport vont s'étendre sur le parc Geisendorf, sur le parc des Franchises, et, je l'espère, sur la rive gauche l'année prochaine.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Ces équipements connaissent un immense succès populaire car ils permettent à la fois de conserver une activité physique – ce qui est important dans une société où de plus en plus de personnes souffrent d'embonpoint et d'un manque de mouvement. Les Proxisport présentent aussi l'avantage de permettre le lien intergénérationnel, puisque cette activité peut se faire en famille, avec des enfants de tous âges ou des aînés. Ils développent aussi des liens; j'en veux pour preuve ce qui se passe notamment au parc Trembley, où toutes les cultures se côtoient, puisque ces installations sont libres d'accès, gratuites et disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elles contribuent aussi à une occupation positive de l'espace public.

4. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité (PR-1079)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Nous avons été saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Daniel Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois, qui demande que la liste des intervenants soit rouverte. Je vous rappelle que le bureau l'avait close hier à 22 h 22.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 29 oui contre 26 non.

Le président. La liste des intervenants est donc rouverte. Nous allons toutefois poursuivre avec celles et ceux qui étaient inscrits hier, soit M^{me} Figurek, M^{me} Studemann, MM. Holenweg, Fiumelli, Ricou et M^{me} Wuest, puis nous prendrons ceux qui s'inscrivent maintenant.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je me permets d'intervenir en tant que commissaire à la cohésion sociale et à la jeunesse et aux finances. Nous étions en train de parler d'une proposition que M^{me} la magistrate Alder ou plutôt que le Conseil administratif

¹ Proposition, 68.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

dans son ensemble nous présente pour rajouter 900 000 francs au budget 2014 pour les prestations sociales, les allocations sociales ou les prestations complémentaires AVS. Il s'agissait également de l'allocation de rentrée scolaire.

Mon groupe Ensemble à gauche soutiendra bien évidemment cette proposition mais, d'une certaine façon, Madame la magistrate Alder, la question de la pertinence d'avoir déposé une telle proposition se pose. Je m'explique. Comme vous le savez si bien, Mesdames et Messieurs, le règlement relatif aux aides financières du Service social impose à la Ville de Genève d'attribuer les aides financières de manière régulière. Ces aides financières sont les prestations sociales, les allocations sociales et les allocations sociales complémentaires, octroyées, évidemment, selon le principe de subsidiarité du droit fédéral ou cantonal. Si la Ville de Genève est donc tenue d'octroyer ces aides aux personnes qui en ont réellement besoin, je ne vois pas pourquoi, Madame Alder – vous transmettez, Monsieur le président – vous nous présentez un crédit de dépassement, alors même que vous auriez pu le faire aux comptes 2014 si cela est nécessaire.

Pour mon groupe Ensemble à gauche et à titre personnel, je l'ai souligné à maintes reprises à la commission des finances et en plénum, le fait que ces aides sociales ne soient pas demandées prouve qu'il y a vraiment un déficit de communication vis-à-vis des personnes qui doivent en avoir besoin. Certes, un effort a été fait par le département, et je vous remercie, Madame Alder, d'avoir entendu nos inquiétudes et d'avoir fait travailler vos services là-dessus. Evidemment, il y a une avancée. Les personnes sont déjà plus au courant de leurs droits, mais cela n'est pas encore l'idéal. J'espère que, suite à l'ouverture d'un poste en communication, la personne engagée pourra également se charger d'une campagne d'information à la population sur ce sujet.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle quand même que nous parlons de personnes qui ont un revenu dit «limité». On parle de personnes qui ont au maximum 10 000 francs de revenu pour une personne seule et 20 000 francs pour un couple. On n'est donc pas en train de parler de personnes qui ont des revenus ou une fortune vraiment extraordinaires. Ce sont des personnes qui n'arrivent parfois pas à finir leur mois, car il y a tout à coup une facture de dentiste, et pas seulement pour les enfants, peut-être aussi pour les adultes. Et à choisir entre les frais médicaux ou le loyer, il est bien évidemment nécessaire, à Genève, pour ne pas se faire expulser, de payer son loyer. Dans ce cas-là, la Ville de Genève respecte le principe de subsidiarité et n'est pas du tout en train de faire doublon par rapport à ce que fait l'Etat.

Mesdames et Messieurs, nous avons aussi entendu hier sur les bancs d'en face, et notamment par la bouche du représentant du Mouvement citoyens genevois, que les estimations faites posaient problème. Nous, nous nous demandons justement si ces estimations – ce sont des ventilations – doivent vraiment

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

être exactes. A la limite, cela nous est un peu égal, puisque nous sommes tenus d'octroyer ces aides; nous sommes tenus de respecter le règlement. Je vous rappelle que c'est un règlement municipal qui a été adopté par le Conseil administratif, et c'est pourquoi je suis un peu étonnée de ce qui se dit dans cette salle.

On a entendu dire que c'était trop facile de demander, comme cela, 1 million de plus et qu'il ne fallait pas exagérer non plus. On a entendu dire que c'était bien d'aider les gens mais qu'on ne pouvait pas le faire à n'importe quel prix ni n'importe comment. «Pas n'importe comment», Mesdames et Messieurs! On a un règlement municipal de huit pages qui stipule les conditions dans lesquelles ces aides sont octroyées pour des personnes, je le rappelle, au revenu très modeste. Les dossiers sont revus chaque année, c'est dit à l'article 6. Ce sont les services sociaux qui s'occupent de présenter les dossiers par l'intermédiaire de professionnels habilités à le faire. Il ne revient pas à n'importe quelle citoyenne ou n'importe quel citoyen de demander à la Ville de Genève qu'on lui paie son loyer et ses factures. Ce n'est pas du tout ainsi que cela se passe, comme vous voulez nous le faire croire, Mesdames et Messieurs de la droite!

Je vous rappelle d'ailleurs que, si nous en sommes là, c'est parce que des règlements ont changé au niveau cantonal, où vous êtes majoritaires. C'est également parce que la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) a changé et qu'on a eu des effets de seuil épouvantables; des personnes se sont tout à coup retrouvées juste au-dessus du barème et, du coup, n'ont plus eu droit à aucune prestation sociale. Elles se retrouvent parfois même dans la situation de devoir aller à l'assistance. C'est pourquoi notre groupe Ensemble à gauche pense que si nous pouvons aider les personnes de manière ponctuelle, si un revenu complémentaire peut aider des familles ou des personnes seules ou à la retraite à sortir la tête de l'eau, plutôt qu'elles ne tombent à l'aide sociale, pourquoi pas?

Cela nous est bien égal de mettre 11, 12 ou 13 millions, puisque cela fait partie de notre responsabilité. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que, si on vote ces 900 000 francs ce soir sur le siège et que M^{me} Alder, aux comptes 2014, ait peut-être besoin d'encore un million de plus, on ne pourra pas vraiment s'y opposer. Alors, qu'est-ce que ce débat indécent où on fait des calculs d'apothicaire?

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Figurek...

M^{me} Vera Figurek. Oui, je vous remercie, Monsieur le président. Je vous propose de voter ces 900 000 francs sur le siège, puisque M^{me} Alder n'aurait même pas été obligée de nous présenter cette proposition. A titre personnel, je m'en étonne d'ailleurs, car je pense qu'on n'aurait pas dû avoir cette discussion ce

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité – Motion d'ordonnement

soir. On aurait plutôt dû régler cela directement aux comptes 2014. Mesdames et Messieurs, je propose, comme l'a dit la cheffe de groupe, de voter cet objet sur le siège ce soir.

M^{me} Virginie Studemann (S). Contrairement à ma préopinante, je remercie M^{me} Esther Alder de nous faire cette proposition parce qu'elle a le mérite de nous montrer – ô combien! – les difficultés vécues par des personnes en ville de Genève. Elle a le mérite de nous montrer l'évolution inquiétante de la précarité des habitantes et des habitants de la ville de Genève. Et elle a aussi le mérite de la transparence et donc de nous permettre de débattre.

Je voulais intervenir au départ sur le renvoi en commission. Je comprends tout à fait la proposition de renvoi de M. Sormanni en commission des finances. Son argumentation était tout à fait juste, car il s'agit bien d'une question d'évaluation budgétaire. Cela étant, M. Sormanni sait comme moi – vous transmettez, Monsieur le président – puisque nous sommes tous deux présents à la commission des finances, que bien des sujets censés faire l'objet d'une analyse financière finissent par être l'occasion de faire un débat sur le fond, sur le contenu, sur la remise en cause de la légitimité des politiques municipales, et non plus sur des questions de coût, de dépenses ou de recettes. Malheureusement, on l'a vu déjà hier soir, cette proposition est l'occasion de remettre en cause la politique en matière d'action sociale de la Ville de Genève.

Je ne citerai pas chaque personne, mais on a quand même entendu des choses assez étranges, notamment le questionnement sur les publics cibles de ces prestations, voire le doute sur le fait que certaines personnes en auraient plus ou moins besoin. On a aussi entendu le Parti démocrate-chrétien nous dire – et cela méritera sans doute quelques éclaircissements en commission – que la Ville inventait des dépenses que personne ne réclamait. C'est une vision des choses un peu étonnante de la part du Parti démocrate-chrétien.

Pour les socialistes, il s'agit plutôt que la Ville réponde, par des prestations, à des besoins des habitantes et des habitants et ceux-ci peuvent être dans des situations relativement diverses. C'est aussi ce qui est intéressant dans les prestations sociales municipales, car chaque prestation détaillée dans cette proposition vise un besoin particulier. Evidemment que les socialistes continueront à défendre ces prestations sociales municipales, mais ils le feront bien volontiers en commission sociale, puisqu'il semble qu'on traite du fond. Renvoyons cette proposition là où elle doit être débattue.

Le président. Merci, Madame Studemann. Nous avons été saisis d'une motion d'ordonnement déposée par le Parti démocrate-chrétien, le Parti libé-

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

ral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Elle demande de traiter ce soir le rapport PR-1060 A figurant à notre ordre du jour après le point que nous traitons actuellement. Je vous rappelle quand même que l'urgence que vous avez acceptée hier soir, qui concernait la motion M-1137 figurant également à notre ordre du jour, doit être traitée aujourd'hui. Personne ne veut prendre la parole...

Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur le rapport PR-1060 A est acceptée par 39 oui contre 23 non.

Le président. Le bureau se déterminera sur l'ordre des urgences dès que nous aurons terminé la préconsultation sur la proposition PR-1079. Je passe la parole à M. Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Au nom du groupe libéral-radical, j'aimerais tout d'abord remercier M^{me} Esther Alder de nous proposer ce crédit complémentaire. C'est, à ma connaissance, la première fois que le Conseil administratif soumet des demandes de crédits complémentaires au Conseil municipal, dans le respect de la loi sur l'administration des communes (LAC). Pour nous, c'est une bonne nouvelle, et nous saluons cet effort. A contrario, on se rappellera que vos collègues, lorsqu'on leur fait remarquer qu'il y a un certain nombre de dépassements aux comptes, haussent généralement les épaules et disent que ce n'est pas grave. Je pense aux comptes 2013, où on a quand même eu plus de 800 000 francs de dépassements! Et quand nous avons dit: «Mais le budget, Monsieur Pagani?», vous avez fait: «Ouah!», Monsieur le magistrat, et le problème était réglé... Donc, Madame Esther Alder, nous vous remercions pour cela.

Je dois aussi corriger un certain nombre de propos erronés, principalement par tous ceux qui ont dit, notamment M^{me} Figurek, que nous étions de toute façon liés à ce règlement et que nous devons délivrer cette prestation parce qu'elle était dans le règlement. Nous sommes en présence de deux règlements. Il y a un règlement sur les prestations accordées aux personnes âgées: ce sont les prestations municipales. Il s'agit là bien d'un règlement du Conseil municipal, adopté le 22 mars 2011. Effectivement, en adoptant ce règlement-ci, le Conseil municipal s'est lié les mains et donc cela n'a pas à être discuté.

S'agissant de l'autre règlement, le règlement de huit pages relatif aux aides financières du Service social dans lequel le Conseil administratif a rajouté l'année passée cette nouvelle prestation d'allocation de rentrée scolaire, je ne vois pas en quoi le Conseil municipal y est lié. Il s'agit d'un règlement du Conseil administratif. Je vous rappelle que le Conseil administratif, ce n'est pas nous, c'est eux.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Le Conseil municipal n'est en rien lié à ce règlement. Le Conseil administratif peut prendre en référence tous les règlements qu'il veut en matière financière, je vous rappelle juste que le budget est de notre responsabilité. Nous ne sommes pas du tout liés par les conséquences budgétaires des décisions du Conseil administratif. Je vous annonce donc que tous vos discours sur le fait que nous aurions les mains liées sont nuls et non avenues.

Le Parti libéral-radical l'a d'ailleurs dit à plusieurs reprises, et je vous le rappelle, cette nouvelle prestation de rentrée scolaire – et je rejoins là le Parti démocrate-chrétien, cela vous a choquée, Madame Studemann – effectivement, cette prestation n'était demandée par personne; seuls les journaux télévisés français nous parlent chaque année d'allocation de rentrée scolaire en France, mais cela n'a été demandé par personne à Genève et cela n'a fait l'objet d'aucune initiative populaire, ni municipale ni cantonale. C'est une pure invention, qui ne répond pas à un besoin. Ce besoin a été créé par le Conseil administratif, peut-être en vue d'une future campagne électorale... Quoi qu'il en soit, cette allocation de rentrée scolaire ne rime à rien à Genève. C'est une décision du Conseil administratif. C'est le Conseil administratif qui s'est lui-même lié les mains sans engager le Conseil municipal, puisque cela n'est pas dans le règlement du Conseil municipal.

Je vous rappelle d'ailleurs que ce type de prestation doit normalement faire l'objet d'une base réglementaire approuvée par un parlement – que ce soit une loi au niveau cantonal ou un règlement au niveau municipal – pour pouvoir être attaquée en référendum. Je vous rappelle juste que nous avons une Constitution qui parle désormais clairement de prestations, qui dit régulièrement que les autorités doivent évaluer la pertinence des prestations qui figurent dans les textes. Ce texte-là n'est pas le nôtre. Ce n'est pas celui du Conseil municipal. Nous n'avons donc pas la capacité de réellement évaluer ces besoins, puisque cette prestation n'a fait l'objet d'aucun débat. Pour le Parti libéral-radical, le Conseil administratif est responsable de ce dépassement. Il n'a qu'à l'assumer tout seul. Ce n'est pas au Conseil municipal de l'assumer avec l'argent du contribuable. C'est pourquoi nous dirons non à ce crédit complémentaire.

Deuxièmement, on parle des besoins, toujours des besoins. Mais il ne faut pas oublier qu'en matière de besoins financiers les besoins de la population sont par essence illimités. N'importe qui dans ce Canton ou presque, quelle que soit sa situation financière, répondra oui si vous lui proposez de l'argent après avoir fait en sorte qu'il corresponde à certains critères. Donc, l'argument selon lequel cette prestation a beaucoup de succès et qu'elle est nécessaire parce qu'elle a du succès ne tient pas deux secondes.

Je vous rappelle aussi qu'en 2002 il y a eu une grande discussion entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif sur la répartition des tâches dans le

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

domaine social. Il avait été décidé à cette époque que le Canton s'occuperait de l'aide sociale individuelle et que la Ville, elle, s'occuperait de l'aide communautaire. Cet accord n'a jamais été respecté par la Ville, puisqu'elle a systématiquement accordé des subventions à des entités qui étaient déjà subventionnées par le Canton. Là, elle invente de nouvelles prestations d'aide sociale individuelle, alors que cela devrait normalement être une tâche cantonale.

Hier soir, certains ont dit à moult reprises, comme une antienne qu'on répète, qu'en période de précarité les budgets étaient resserrés et qu'on ne délivrait plus suffisamment de prestations. J'aimerais quand même vous rappeler que, depuis vingt ans, les budgets en matière de prestations sociales individuelles ont systématiquement augmenté au niveau cantonal. Ces cinq dernières années, ils ont chaque fois augmenté jusqu'à atteindre des montants astronomiques. Nous avons parlé hier des prestations de l'Hospice général qui augmentent chaque année de plusieurs dizaines de millions. Vous ne pouvez donc pas dire, comme cela, que le Canton ou la Ville ne font pas suffisamment d'efforts. Vous voyez bien que les besoins sont illimités. Nous, au Parti libéral-radical, nous ne voulons pas seulement un budget construit en fonction des besoins; nous voulons surtout un budget construit en fonction des moyens.

En effet, Mesdames et Messieurs, nous devons quand même vous le dire: les moyens d'une collectivité sont par essence limités, malheureusement. Ces moyens sont limités au budget que les contribuables veulent bien allouer aux collectivités. On ne peut malheureusement pas faire exploser les budgets; on ne peut pas inventer de l'argent comme on semble vouloir le faire à la gauche de la gauche. Quand on entend M^{me} Figurek nous dire que la Ville n'a pas de problèmes financiers et qu'on peut y aller, que si cela coûte 10 millions ce n'est pas grave, que si c'est plutôt 15 millions ce n'est pas grave et qu'on peut y aller sans limites, c'est quand même assez surprenant! Je vous rappelle qu'il y a quand même des lois qui prévoient que les budgets doivent être équilibrés. Finalement, il ne sert à rien de voter les budgets si vous considérez que nous ne sommes pas liés au vote du Conseil municipal!

En outre, il y a autre chose qui nous choque, au Parti libéral-radical. Dans le cas du débat sur le Musée d'art et d'histoire, par exemple, un généreux mécène a décidé de donner un certain montant à la Ville, ce que vous trouvez inadmissible. (*Remarque.*) C'est de l'argent sale, selon vous, et cela vous permet de vomir sur ces personnes qui, heureusement, ont une certaine somme d'argent à allouer à la collectivité. (*Remarque.*) Par contre, avec ces 900 000 francs supplémentaires, on a l'impression que c'est vous qui allez les payer! Est-ce les petits fonctionnaires, les petits commerçants qui vont les payer? (*Remarque.*) Non, c'est une erreur! Ces 900 000 francs seront payés en majorité par des gens qui sont actifs dans des domaines sur lesquels vous vomissez à longueur d'année, la finance, le *trading*, les assurances, tous ces domaines qui font vivre les finances publiques de cette

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Ville et de ce Canton. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, faites un peu régner l'ordre du côté de votre ex-groupe, merci!

Dernière chose, on a parlé des effets de seuil. On dit beaucoup de choses en matière d'effets de seuil et on dit surtout n'importe quoi, comme on l'a entendu tout à l'heure. J'aimerais quand même rappeler que la Constitution genevoise, à son article 149, dit clairement que l'Etat et les communes doivent faire en sorte de lutter contre les effets de seuil. Or, toutes les prestations sociales de la Ville de Genève ont pour faculté d'augmenter la problématique des effets de seuil. Il commence à y avoir...

Le président. Monsieur Fiumelli, je pensais que vous aviez bientôt terminé. Il vous faut vraiment conclure, vous avez dépassé les huit minutes...

M. Olivier Fiumelli. J'ai quasiment fini. Ces subventions ont pour effet d'augmenter la problématique de l'effet de seuil. C'est un choix de la Ville de Genève, ce n'est pas notre choix, donc nous le rejetons; comme on l'a dit tout à l'heure, le Conseil municipal n'est pas lié, en tout cas pour les subventions qui ne concernent pas les personnes âgées, par le règlement du Conseil administratif sur ce point. Nous refuserons ce crédit complémentaire. Si d'aventure cet objet devait aller en commission, nous préférierions que ce soit la commission des finances, parce qu'elle travaillera sérieusement sur les questions juridiques et financières qui concernent cette demande.

M. Lionel Ricou (DC). Nous rejoignons largement ce qui vient d'être dit par M. Fiumelli. Nous aimerions cependant mettre l'accent sur deux points en particulier. C'est premièrement la question de la répartition des compétences en matière d'aide sociale. Il est prévu depuis plus de dix ans que le Canton s'occupe de l'aide sociale et de l'aide financière individuelle et que la Ville et les communes s'occupent, pour leur part, de l'aide communautaire, collective. Or, alors que l'objectif du Conseil administratif devrait être de nous proposer une réduction et un transfert de ces aides individuelles au Canton, on voit, au contraire, que cette enveloppe pour les aides individuelles augmente.

Il a aussi été dit que le Canton était inactif, qu'il réduisait ses prestations sociales, mais il faut quand même rappeler l'introduction, il y a deux ans, des prestations complémentaires familiales, qui viennent en aide à près de 2000 familles et qui représentent une enveloppe de près de 20 millions de francs. On ne peut donc pas considérer que la précarité augmente et que rien n'est fait, comme cela, de façon aveugle et idéologique. Lors de la mise en œuvre de nouvelles mesures

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

ou du calcul de nouvelles prestations, il s'agit de tenir compte des mesures déjà engagées, notamment par le Canton.

Enfin, dernier élément, s'il y a des besoins supplémentaires, s'il y a en tout cas besoin d'un crédit supplémentaire pour répondre aux demandes individuelles, c'est tout simplement – on l'aura bien compris – parce qu'une nouvelle allocation, une allocation de rentrée scolaire, a été introduite il y a près d'une année. Comme cela a été dit, le problème de cette allocation, c'est qu'elle n'a pas fait l'objet d'un débat ni d'une étude. Ce règlement a été introduit sans que nous n'ayons eu l'occasion de le discuter et sans qu'il ne soit fondé sur des éléments factuels ou chiffrés. On constate donc une absence de débat démocratique et, ce faisant, on commence à comprendre la méthode qui est mise en place par la conseillère administrative en charge des affaires sociales: elle consiste à mettre le Conseil municipal devant le fait accompli. On l'a vu dans le cadre de l'allocation de rentrée scolaire, on le voit encore actuellement dans le cadre d'une proposition de grille tarifaire pour les prix de pension dans les crèches, où l'on veut privilégier une petite partie de la population au détriment d'une grande partie. (*Exclamations.*) Là aussi, on refuse un débat démocratique au sein de cette enceinte.

Le président. Merci, Monsieur Ricou. M^{me} la conseillère administrative Esther Alder désire prendre la parole à ce stade du débat.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vois que cette proposition suscite beaucoup d'interrogations. Beaucoup de choses qui ont été dites sont exactes, mais un certain nombre d'entre elles sont fausses. Je remercie M. Fiumelli de mettre en avant le fait que je ne vous présente pas des dépassements déjà effectués, mais que je vous préviens, que je suscite le débat et que je ne vous mets justement pas devant le fait accompli. Donc, merci, Monsieur Fiumelli.

J'aimerais toutefois recentrer le débat sur ce dont on parle! Les personnes qui reçoivent aujourd'hui cette aide complémentaire à leur rente AVS sont des gens qui ont 25 000 francs pour une année! Quand M. Ricou me dit que je déplaçonne les barèmes de crèche... mais, enfin, on n'est pas dans le même monde! Je considère qu'on peut demander à des gens qui ont un revenu net de 150 000 francs de payer un peu plus, puisque, aujourd'hui, qu'on gagne 150 000, 160 000, 170 000, 200 000 ou 300 000 francs, on paie le même prix de pension.

Vous mélangez les débats. Je suis d'accord de reconsidérer la question et de vous faire des propositions pour la tarification des crèches, mais, là, on parle de

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

petites gens qui n'arrivent pas à boucler la fin du mois! Ce Conseil municipal a voulu un règlement, et s'en est doté, pour que nous puissions aider ces personnes.

Je ne peux pas prévoir le nombre de personnes qui demanderont cette allocation complémentaire, puisqu'il faut la demander et, comme je l'ai déjà expliqué hier, un certain nombre de personnes – et un grand nombre, même – ne la demandent pas. La question du non-recours aux prestations sociales est un des problèmes actuels, on le voit. Qui connaît bien aujourd'hui les prestations sociales? Ce sont des gens comme vous et moi, à l'aise avec internet, qui connaissent les filons, qui ont un réseau. Mais les autres, ils galèrent! C'est la raison pour laquelle j'ai aussi mis en place des points info-services. Je l'ai fait pour permettre aux personnes, quelles que soient leurs difficultés, d'avoir un interlocuteur. Moi, je trouve qu'il ne faut pas confondre les gens qui ont juste de quoi boucler leur fin de mois avec d'autres; ce sont des gens pour qui ces 185 francs sont une aide et qui ont travaillé toute leur vie pour la prospérité qu'on connaît aujourd'hui et qui est peut-être unique dans ce monde en ébullition.

Moi, j'aimerais que nous parlions de la raison de cette proposition, c'est-à-dire de cette demande de crédit qui concerne les rentiers AVS-AI. Êtes-vous d'accord de la voter, en conformité avec le règlement que vous avez voté et avec le recours qui avait été déposé et gagné par la Ville, suite auquel le Tribunal fédéral avait accordé aux communes le droit de donner une prestation sociale? Ce n'est pas antinomique, nous avons le droit de le faire, et ce Conseil municipal a voulu aider ces personnes. Si aujourd'hui vous ne le voulez plus, vous changerez le règlement mais, moi, vis-à-vis de ces milliers de gens qui ont de la peine aujourd'hui à joindre les deux bouts, je trouve que c'est indécent. (*Applaudissements.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je vais un peu compléter ce qu'a dit M^{me} Alder. Les Verts maintiennent leur demande de renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Cela permettra d'expliquer aux membres du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical quel est le réel besoin, puisqu'ils doutent qu'il y ait un réel besoin, puisqu'ils estiment que cela ne concerne peut-être que 20 000 familles, que ce n'est pas beaucoup et que la précarité n'a pas augmenté. Renvoyer cet objet en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse nous permettra vraiment de faire le point, de voir que si les demandes ont augmenté, c'est bien que la précarité augmente, et de voir, aussi, de combien de personnes on parle.

Je vais encore préciser deux ou trois choses, par exemple sur l'allocation de rentrée scolaire. De nouveau, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical se sont beaucoup arrêtés sur l'inutilité de cette prestation. Elle a été mise en

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

place l'été passée, et près de 2700 familles l'ont sollicitée. On parle de 130 francs par enfant en primaire et de 180 francs par enfant au cycle d'orientation. Madame Roulet, vous disiez que pour une paire de baskets et un short... (*Remarque.*) Alors, Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Roulet que 130 francs pour une paire de baskets et un short, comme elle le dit, c'est un raccourci un peu gros, parce qu'un enfant, ça grandit. Personnellement, je dois acheter plusieurs fois par année des baskets, des basanes, des pantoufles... Je ne vais pas vous faire la liste de ce que coûte la rentrée scolaire d'un enfant, mais on parle de 130 francs et il faut savoir que 2700 familles ont répondu en envoyant un dossier. Il ne s'agit pas juste de téléphoner; il faut remplir tout un dossier pour juste 130 francs. Cela montre quand même que ce sont des familles qui en ont vraiment besoin et que ce n'est pas de la coquetterie.

Nous avons beaucoup parlé de l'allocation de rentrée scolaire, mais il y a aussi d'autres prestations sociales, notamment la prestation AVS dont a parlé la magistrate, M^{me} Alder. Il y a aussi les frais dentaires dont a parlé M^{me} Figurek. Et je reviens de nouveau à ce qu'a dit hier M^{me} Roulet – vous transmettez, Monsieur le président. Elle a dit que les gens ne devraient pas se complaire dans la précarité et qu'on devrait plutôt les aider à en sortir. Moi, il me semble que c'est ce que fait la magistrate, M^{me} Alder, quand elle informe les gens de leurs droits. Pour une famille qui surnage et qui fait tout ce qu'elle peut pour payer ses factures, le fait de savoir, en effet, qu'elle a le droit à un petit peu plus lui permet de souffler et de sortir la tête de l'eau, plutôt que de continuer à couler petit à petit – car, là, la facture sociale est beaucoup plus grosse quand on doit la payer.

Je terminerai sur ce qu'ont dit M. Fiumelli et M^{me} Figurek. Effectivement, c'est tout à l'honneur de M^{me} Alder d'être venue nous parler de ce dépassement plutôt que d'avoir attendu les comptes en s'en excusant. Nous maintenons donc notre demande de renvoi en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Le président. Le bureau a décidé de clore à nouveau la liste des intervenants. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, je pense que j'ai bien fait de demander la réouverture de la discussion, car on sort complètement du sujet... Nous ne sommes pas en train de parler d'une éventuelle révision du ou des règlements. Nous sommes juste en train de parler d'un supplément budgétaire pour le budget 2014, qui est demandé par la magistrate. Sur la procédure, je ne peux que la remercier d'avoir fait cette démarche, parce que je préfère amplement que l'on vienne devant ce Conseil municipal dire que nos prévisions ascendent, que nous allons probablement dépasser le budget et nous présenter une proposition plutôt

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

qu'un dépassement lors des comptes. Je ne peux que remercier la magistrate et, en cela, je ne peux pas être d'accord avec M^{me} Figurek – vous lui transmettez, Monsieur le président.

Nous ne discutons donc pas de la pertinence de ces prestations et de ces règlements, mais simplement du dépassement budgétaire pour 2014 et de la qualité des prévisions budgétaires puisque, sans cela – cela a été dit par M. Fiumelli – il ne servirait plus à rien de faire un budget; nous n'en ferions plus, et vogue la galère! Nous ne ferions que des règlements et, comme nous sommes paraît-il liés par ces règlements, nous dépenserions simplement l'argent – celui que nous n'avons pas, surtout!

Mesdames et Messieurs, je crois que la problématique porte sur l'exactitude – même si on ne pourra jamais être exact. Elle porte sur le fait de maintenir les dépenses dans une enveloppe à peu près correcte par rapport au budget. Je vous rappelle que nous avons été extrêmement mécontents sur la question de la subvention de la Ville de Genève à la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe). Pendant des années, ce poste avait été sous-évalué au budget et nous avons ensuite de grosses différences aux comptes. Après plusieurs années de difficultés, on était parvenu à estimer correctement cette subvention à la FASe pour être le plus proche possible de la vérité au moment où l'on établit le budget, faute de quoi celui-ci n'a plus de sens et nous nous écharpons. Surtout, il faut relever que les communes ont l'obligation de présenter un budget équilibré. Dans ce délibératif, on consacre un samedi entier, quand ce n'est pas plus, à trouver cet équilibre – si encore on y parvient! Par conséquent, si on met des chiffres bidons et à la légère, on n'est plus du tout dans ce *trend*-là. Vous transmettez aussi à M^{me} Studemann, Monsieur le président, que nous ne sommes pas là pour changer le règlement. Nous sommes juste là pour examiner ce ou ces règlements et la façon dont les montants ont été budgétés.

Finalement, il y a eu une baisse de ces demandes ces dernières années. Je me souviens des débats. Je me souviens en tout cas d'une chose, qui est une réalité aujourd'hui; c'est pour cela que c'est intéressant d'étudier cet objet à la commission des finances. Je rappelle, en effet, qu'il s'agit uniquement de prestations complémentaires aux prestations AVS et aux prestations complémentaires de l'Etat, pour l'essentiel.

Il y a de nombreuses années, en effet, toute une série de personnes arrivaient à la retraite et n'avaient pas de deuxième pilier. Ces prestations étaient une petite bouée pour les aider à avoir un revenu un peu plus correct. Sur ce plan, je partage ce qui a été dit: on doit s'occuper des aînés qui sont des situations précaires avec des petits revenus. Cela étant, au fil des années, à peu près tout le monde a acquis un deuxième pilier, puisque l'obligation d'y cotiser date maintenant de 1985. (*Remarque.*) Oui, presque tout le monde...

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Des voix. Mais non!

M. Daniel Sormani. continuerBon, Monsieur Menoud, vous parlerez quand ce sera votre tour! Il y a ceux qui l'ont dilapidé et il y a ceux qui n'en ont pas pour d'autres raisons, mais tous ceux qui ont travaillé ont en principe un deuxième pilier plus ou moins grand, sauf, bien sûr, ceux qui ont eu des accidents de la vie. C'est la raison pour laquelle cette prestation a diminué. Cette prestation a diminué parce que les gens n'étaient plus touchés par des effets de seuil. Ils ne touchaient plus les prestations complémentaires et, par conséquent, n'avaient plus droit à la prestation municipale.

Alors la situation a-t-elle changé? Je ne le crois pas. Il sera intéressant de voir ce qui se passe, financièrement parlant, et pourquoi il y a subitement de nouveau une augmentation. Moi, je crois que c'est tout simple: c'est parce que la Ville, en 2012 – c'est dans le rapport, je l'ai déjà dit; je le redis – a fait de la publicité pour cette prestation. A partir du moment où l'on fait de la publicité, des gens demandent cette prestation, alors qu'ils ne la demandaient pas avant. Mais je reste persuadé qu'avec l'avènement du deuxième pilier, de moins en moins de personnes seront concernées par cette prestation. Personne n'a fait d'estimation, mais il est probable que, si toutes les personnes qui ont le droit à cette prestation en ville de Genève en faisaient la demande, on devrait peut-être bien doubler le crédit. Il se trouve que tout le monde ne la demande pas, pour différentes raisons.

Pour moi, l'augmentation est donc liée à la publicité qui a été faite et à rien d'autre. Par conséquent, sauf si on veut complètement revisiter cette problématique des prestations sociales au sens large – mais ce n'est pas sur le tapis, on attend que la magistrature nous fasse une proposition le cas échéant – cette proposition-ci n'est en tout cas pas à voter sur le siège; elle est à renvoyer à la commission des finances pour que nous l'étudions. Nous sommes favorables à voter ces montants, à ce qu'on aide nos aînés, mais nous voulons pouvoir examiner cette problématique en commission des finances.

Un dernier mot, Monsieur le président. Vous transmettez aussi à M. Ricou du Parti démocrate-chrétien, qui vient nous parler de nouveau de la répartition Canton-communes sur les prestations sociales, que c'est un combat d'arrière-garde. Une fois de plus, le Parti démocrate-chrétien est à côté de ses pieds et à côté de ses pompes! J'ai dit.

M. Denis Menoud (HP). Mesdames et Messieurs, le montant global dont nous parlons – 12 594 000 francs, selon la proposition – représente quand même 1,08% par rapport au budget 2009. Je tiens à vous rappeler que vous avez tous

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

voté la tête dans le sac 120 millions de francs pour la fonction publique, sans maudire, sans rien dire, alors que cela représente 10% du budget. Je suis quand même fort étonné. Qui sont les nantis, ici? Qui sont les repus? Qui sont les planqués? Ce ne sont pas nos pauvres. Ce sont les personnes qui se votent des avantages pour elles-mêmes, notamment ces 120 millions de francs.

Un mot sur le grand écart de mon collègue Daniel, je suis désolé de le lui dire – on est pour ou contre – mais il porte de cette façon, tel un cheval de Troie, les valises de l'Entente. On l'entend dire que les demandes ont baissé parce que nous avons tous des deuxièmes piliers. Monsieur le président, je n'ai plus de deuxième pilier. Effectivement, c'est dû aux accidents de la vie, mais je ne suis de loin pas le seul! Beaucoup de commerçants, d'indépendants – quels qu'ils soient, d'ailleurs, des avocats, par exemple – n'ont pas de deuxième pilier. C'est donc un faux argument que de dire cela. Il suffit qu'un divorce tourne mal, et on se retrouve sur la paille; Mesdames et Messieurs, vous qui êtes divorcés, surtout ces messieurs, vous savez de quoi je veux parler...

Alors je ne développerai pas la position pro-fonctionnaire de M^{me} Figurek, qui nous dit qu'il y a des critères précis à l'attribution des aides. Oui, mais reprenons les critères, car je pense que cela justifie aussi la baisse des demandes. Ce n'est pas uniquement une question de deuxième pilier. Des tas de gens ont été exclus des ayants droit, c'est tout! Lisez la proposition: «Les prestations sociales sont octroyées, sur demande, à toute personne bénéficiant des prestations complémentaires à l'AVS/AI.» C'est pour les personnes âgées, d'accord! En dessous, on parle des allocations sociales qui «sont destinées aux personnes et aux familles dont les revenus sont très modestes». Parfait! Mais, voilà, il y a le «mais» de l'exclusion: «Elles sont octroyées subsidiairement au droit fédéral et cantonal, selon un barème, en fonction d'un revenu déterminant.»

Alors je m'étonne, là, Madame Figurek. Vous ne découvrez rien, mais vous défendez mordicus le règlement, qui est un règlement profondément injuste. (*Remarque.*) Je l'ai sous les yeux. Ce règlement exclut des personnes parce qu'elles ne sont pas des ayants droit, au sens des données fédérales ou cantonales. Je ne vois pas pour quelle raison ces prestations seraient exclusivement réservées à ceux qui ont déjà quelque chose! Il y a des gens, Monsieur le président, qui n'ont strictement rien et qui n'ont droit à rien. Trouvez-vous cela normal? Je suis quand même étonné de tous ces planqués repus qui ont pris la parole! Ceux qui ont bénéficié d'un Plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée (PLEND), ceux qui ont des fonctions dans l'administration publique, qui sont très bien payés et qui viennent faire des leçons aux autres, ces personnes planquées chez les syndicats patronaux qui viennent nous dire que ces pauvres coûtent de toute façon trop cher! Mais laissez-moi rire de ces personnages, Monsieur le président! C'est franchement drôle! On se croirait dans une comédie!

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Cela dit, pour conclure sur un élément absolument factuel, on dit que l'on crée des demandes. Ceux qui comme moi ont travaillé dans le social le savent, c'est vrai que beaucoup d'ayants droit ne font pas de demande, même s'ils sont «privilegiés» entre guillemets. C'est l'histoire – faisons court – du clodo qui ne veut pas être assisté. Il y a des gens qui ne veulent pas être assistés. Il y a des gens pour qui être à l'Hospice général c'est une honte, terminé! Et ils n'y vont pas. J'ai connu des chômeurs au tout début des années 1980. Les vieux ouvriers qui étaient mis à la porte n'allaient pas au chômage. Ils dépensaient leurs économies avant. C'était une autre mentalité.

Aujourd'hui, j'entends de nouveau tous ces arguments spécieux et franchement hypocrites, dans la droite ligne de l'attaque contre le budget 2014. Vous vous souvenez de toutes ces attaques à la hussarde? Vous vouliez liquidez tel service, enlever tel poste, etc. Vous vous en souvenez, Monsieur le président! Pas besoin de faire un dessin, vous êtes d'Ensemble à gauche, vous aviez suivi de près le débat, bien entendu. Ce sont de nouveau ces mêmes interventions. Ce sont des chevaux de Troie, et rien d'autre, pour revenir sur la bataille politique qu'ils ont perdue sur le budget 2014. C'est navrant, mais c'est comme ça.

Je terminerai avec l'histoire de la rentrée scolaire – et c'est la conclusion de la conclusion. Il y en a qui s'offusquent qu'on puisse faire appel à la population au tam-tam, si je puis dire, pour que les gens demandent des allocations pour la rentrée scolaire afin d'acheter cahiers, trousse d'école, basanes et autres affaires que M^{me} Wuest a listées tout à l'heure. Mais rappelons une chose, Monsieur le président: certaines familles dites monoparentales, pour différentes raisons, ne rentrent pas dans le cadre des ayants droit. Donc, Madame la conseillère administrative, je vous recommande vivement de revoir ce règlement avec vos collègues du Conseil administratif pour assouplir les critères d'attribution de ces aides qui excluent certains.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je vois que pour certains il faut mettre les pauvres sous le tapis et que ce n'est pas bien de signaler à la population que, si elle a des besoins, elle a aussi des droits. Il ne faudrait surtout pas qu'elle fasse appel aux autorités! Je ne pensais pas qu'on remettrait en cause aujourd'hui, dans cette assemblée, un certain nombre de prestations sociales et, surtout, qu'on mettrait en doute les besoins d'une partie de nos concitoyens. Heureusement, Monsieur le président, que les besoins ne sont pas définis par le Parti libéral-radical, car si les besoins sociaux étaient définis par le Parti libéral-radical, nous n'aurions aujourd'hui ni AVS, ni assurance-invalidité, ni assurance-chômage, ni allocations familiales! Ça, c'est sûr! Du reste, ce sont les mêmes qui, au sein du Parlement fédéral et du Grand Conseil, passent leur temps à imaginer des moyens législatifs pour diminuer ce type de prestations.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Evidemment, les besoins sont illimités. Après, savoir choisir entre tel et tel besoin, c'est un choix politique. On peut choisir, par exemple, de mettre en place un bouclier fiscal. A ce moment-là, oui, on doit répondre à des besoins d'une certaine catégorie de la population. Il se trouve, Monsieur le président, qu'en ce qui nous concerne, nous, les Verts, nous avons décidé d'aider plutôt les plus fragilisés. Si nous devons procéder à des redistributions à travers un certain nombre d'allocations, ce serait en faveur des plus défavorisés. Il n'y a pas besoin d'initiative pour cela. Il suffit d'être à l'écoute de la population. Et je remercie M^{me} Esther Alder d'être attentive aux besoins de nos seniors, de nos familles, des familles monoparentales; je la remercie d'aller au-devant de la population, de répondre aux besoins de nos concitoyens et de les anticiper, sans devoir attendre une manifestation dans la rue ou une initiative parlementaire.

Effectivement, il faut peut-être analyser ce dépassement budgétaire, savoir ce qui se passe au sein du tissu social de notre ville. C'est la raison pour laquelle les Verts, encore une fois, soutiennent ce renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, parce que c'est son métier que d'essayer de comprendre ce qui se passe socialement dans notre ville.

M. Pascal Holenweg (S). Il s'est passé une chose assez curieuse hier au moment où nous avons entamé ce débat. Entre le moment où M^{me} la conseillère administrative Esther Alder a annoncé publiquement cette demande de crédit et celui où le débat a commencé, on a eu l'impression d'une sorte de déplacement du débat, de camouflage de son enjeu social. On était parti sur un débat d'ordre formel et financier, alors qu'on est bien dans un débat de politique sociale; les dernières interventions posent bien le problème, en effet. Si on demande 900 000 francs supplémentaires, c'est bien pour financer une politique sociale que ce Conseil municipal, dans les limites très étroites de ses compétences, a décidé de mener.

Cela étant, on ne peut pas poser un règlement municipal qui soit contraire à une loi cantonale. La loi cantonale sur la répartition des aides sociales n'est pas celle que nous aurions voulue. Elle est celle que le Parlement a voulue, que le Conseil d'Etat a voulue. Le Parlement et le Conseil d'Etat ont des majorités qui ne sont pas les nôtres. Nous faisons avec cette loi, comme nous faisons avec toutes les lois. Si nous avons la possibilité de faire des règlements municipaux qui aillent beaucoup plus loin que les lois cantonales, croyez bien que nous le ferions – cela pour répondre aussi à l'interrogation de M. Menoud. Il y a effectivement des gens qui ne bénéficient pas des prestations que les règlements municipaux peuvent accorder, mais comme les règlements municipaux ne peuvent pas aller plus loin que les lois cantonales, on se contente des règlements municipaux.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Maintenant, ce déplacement d'un débat de politique sociale vers un débat de politique financière, nous y avons mis fin cette après-midi. Il était compréhensible qu'une partie de ce Conseil ne veuille pas d'un débat de politique sociale, parce que c'est tout de même assez malaisé d'expliquer à une population qui vit avec moins de 30 000 francs par année qu'elle n'a pas besoin d'une aide supplémentaire, et c'est tout de même assez malaisé de dire qu'on est pour une politique sociale mais qu'on n'est pas pour son financement, quand cette politique sociale coûte plus cher que prévu.

Quand le débat portait sur la politique sociale, et au moment où le Conseil municipal avait décidé d'introduire ces aides municipales supplémentaires, la droite, qui contestait cette aide sur le fond, nous avait sorti le fameux argument du doublon, vous savez, cette monnaie qu'on ne trouve plus qu'en trois endroits: les cabinets numismatiques, les galions espagnols coulés au large des Caraïbes et les débats politiques genevois... Il se trouve que l'aide municipale n'est pas un doublon par rapport à l'aide cantonale; elle y supplée, parce que l'aide cantonale est insuffisante. Et l'aide cantonale est insuffisante parce que la politique sociale cantonale est insuffisante. La Ville de Genève n'a pas choisi délibérément d'accorder une aide inutile; elle a choisi délibérément d'accorder une aide qui correspond à un besoin. Elle en a fait un droit; ce droit est formalisé dans un règlement. Que le budget complémentaire demandé soit accepté ou non, il va falloir financer les aides que nous accordons.

Il vaut mieux demander un budget complémentaire plutôt que de gérer cela dans un dépassement aux comptes. Que vous le vouliez ou non, ces aides seront accordées parce que nous nous sommes obligés nous-mêmes à les accorder, car nous avons considéré qu'elles correspondaient à un droit. Que la demande de M^{me} Alder soit acceptée ou refusée par le Conseil municipal, qu'elle soit acceptée sur le siège ou qu'elle soit acceptée après un passage en commission, de toute façon, il faudra couvrir financièrement les aides que nous avons décidé d'accorder, parce que nous avons considéré qu'elles correspondaient à un besoin.

L'autre angle d'attaque de la droite municipale, c'était le discours sur l'égalisation des aides sociales. Or, ce qui nous était proposé était une égalisation par le bas. On nous disait qu'il n'est pas juste – et on nous l'a redit il y a quelques semaines – que les pauvres, les nécessiteux, les personnes qui ont des bas revenus en ville de Genève soient mieux aidés que les personnes qui sont dans la même situation mais qui habitent dans d'autres communes. Donc, «égalisons, mais par le bas, et cessons de faire l'effort supplémentaire que nous faisons».

Au Parti socialiste, nous sommes plutôt, assez spontanément – et depuis à peu près cent cinquante ans – partisans d'une égalisation par le haut. Ce n'est pas parce que des communes ne font pas leur travail que la Ville de Genève doit

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

cesser de faire le sien. Ce n'est pas parce que le Canton fait son travail à moitié que la Ville de Genève doit renoncer à compléter ce travail qui n'est fait qu'à moitié. Cette égalisation par le bas, qui consiste à dire que nous devrions cesser d'octroyer cette aide sous prétexte que certaines communes n'aident pas leurs communiens, est pour nous inacceptable. Nous sommes une commune qui a les moyens d'aider financièrement sa population la plus pauvre. Elle a décidé de le faire. Pour nous, il n'est pas acceptable politiquement de nous dire que dans telle ou telle commune on ne le fait pas et que, par conséquent nous devrions cesser de le faire.

Et puis, cerise sur le gâteau, il s'en était trouvé parmi vous, à droite, pour nous dire que 2000 francs de plus ou de moins par an ne changerait de toute façon rien à la vie des gens qui les reçoivent. Cette remarque en dit plus long sur ceux qui la font que sur ceux qui reçoivent ces 2000 francs. Elle en dit plus long sur le niveau de vie de ceux qui font ce type de remarque que sur le niveau de vie ou les besoins de ceux qui reçoivent l'aide financière de la commune. Qu'est-ce que permet 185 francs de plus par mois comme luxe insupportable aux finances de la Ville? Qu'est-ce que cela permet aux habitants de la Ville qui reçoivent cette aide? Ça permet un café par jour au bistrot, ça permet d'aller au cinéma une fois par semaine, de se payer un bouquin ou un restaurant une fois par mois. Ce sont effectivement des luxes insupportables! Salauds de pauvres!

Il va de soi, comme nos porte-parole l'ont dit, que nous accepterons cette aide financière. Si elle est votée sur le siège, nous l'accepterons sur le siège. Si elle est envoyée en commission, nous l'accepterons en commission. Si vous ne l'acceptez pas, elle sera de toute façon accordée et nous en discuterons aux comptes. Mais il va surtout de soi que nous tenons à ce que la Ville continue à faire le travail qu'elle a décidé de faire, même ou surtout lorsque d'autres communes ou le Canton ne le font pas ou le font à moitié car, s'ils ne le font pas ou s'ils le font à moitié, c'est parce que leurs majorités politiques ne le veulent pas, c'est parce que leurs majorités politiques veulent qu'ils le fassent à moitié ou qu'ils ne le fassent pas. Ce n'est pas parce que les besoins sont absents, c'est parce que les décisions politiques font comme si ces besoins étaient absents.

Ce débat a au moins un mérite. Il a le mérite d'illustrer la différence concrète, matérielle, pour les gens, sur le terrain, entre une majorité de gauche et une majorité de droite, une majorité qui veut que la commune fasse son travail de politique sociale et une majorité qui refuse qu'elle le fasse. C'est la différence entre vous et nous, et cette différence, désolés, nous y tenons.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Je me permets d'intervenir étant donné que de nombreux intervenants m'ont interpellée. Je crains que je ne me sois mal fait

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

comprendre. Lorsque M. Fiumelli – et vous lui transmettez, Monsieur le président – nous dit que le Conseil municipal n'est pas tenu de respecter ce règlement, je m'excuse de dire que c'est faux, puisque la Ville de Genève, par le biais du Conseil administratif, est déjà engagée dans ce processus. Par conséquent, nous en sommes aussi responsables. Evidemment que ce n'est pas notre règlement; je rejoins là M. Menoud qui, je crois, n'a pourtant pas compris le sens de mes propos. Je suis d'accord avec M. Menoud, ce règlement est antisocial, au sens où il laisse des gens sur le carreau, mais ce règlement respecte une loi cantonale.

Ce sont justement les groupes dont fait partie M. Fiumelli qui nous amènent à devoir respecter cette loi cantonale qu'ils ont eux-mêmes créée et qu'ils nous reprochent maintenant de respecter. Nous respectons cette loi, tout en essayant d'être le plus justes possible par rapport aux bénéficiaires qui font leur demande, dans la petite marge qui est la nôtre pour ne pas nous mettre dans l'illégalité – puisque vous êtes, vous, la droite, sans cesse en train de nous dire que nous ne devons pas nous mettre dans l'illégalité. Je trouve donc qu'il est un peu exagéré de nous faire à nous, la gauche, ce genre de reproches.

Cela dit, il est vrai qu'à cause de cette proposition nous nous retrouvons non pas à faire un débat financier, mais un débat politique. Je rejoins ici M. Sormanni, qui nous dit qu'il ne faut pas remettre en cause ces prestations mais plutôt voir comment les financer et s'il faut faire des ventilations puis ou moins précises. Nous pensons, pour notre part, je le répète, qu'il n'y a pas lieu de mener un débat politique, puisque ce sont des aides auxquelles la population a droit.

Je vous rappelle quand même que les reports de charge de la Confédération sur les Cantons et des Cantons sur les communes sont une politique de droite qui soutient le système capitaliste actuel qui les a générés. A gauche, nous pensons que nous sommes responsables de nos citoyennes et citoyens et que nous devons essayer de leur venir en aide quand bien même nous ne soutenons pas ce système capitaliste qui génère cette précarité, par ces reports de charge, par ces lois iniques qui créent des effets de seuil. Et ensuite on veut nous faire croire qu'il y a des doublons...

Je vous rappelle aussi que le magistrat Longchamp, qui était à l'époque à l'origine d'un tas de lois sur le chômage et sur la révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, a fait exploser les demandes à l'Hospice général. Alors, quelle est la politique de la droite? Cela consiste à sortir les gens du chômage et des services sociaux pour les reporter à l'Hospice général, comme cela ils sortent des statistiques! Bien sûr, M. Longchamp est venu vers nous en commission – c'est public, il y a eu des rapports – et il a dit: «Nous nous sommes trompés!» C'est pourquoi une loi venant en aide aux *workings poors*, comme il disait, aux familles, avait été déposée par lui-même, par les rangs d'en face, ceux-

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

là même qui critiquent maintenant la politique municipale que nous essayons de mener au niveau social.

Alors, Mesdames et Messieurs, vous voyez bien là l'incohérence de la politique sociale menée par la droite! Je pense comme M. Holenweg que nous n'avons pas de leçons à recevoir de ces personnes qui sont sans cesse en train de lutter pour octroyer des cadeaux fiscaux aux grosses fortunes. Si nous devons nous battre pour des dossiers prioritaires, Mesdames et Messieurs, il est vrai que nous préférons venir en aide aux personnes qui en ont réellement besoin, qui gagnent moins de 25 000 francs par an, qui sont à l'AI ou à l'AVS, qui n'ont peut-être pas eu la possibilité de cotiser au deuxième pilier parce qu'elles avaient de trop faibles revenus mensuels. On parle de 185 francs par mois pour des personnes seules. Et les barèmes! Mais oui, M. Menoud a raison! Ces barèmes que nous impose le Canton sont scandaleux! On est en train de se demander si on va donner ou pas 155 francs à une personne seule qui gagne moins de 1804 francs par mois! Non mais c'est une plaisanterie, Mesdames et Messieurs!

Moi je pense que si les prestations complémentaires, les allocations sociales n'ont pas été dépensées au budget 2011, si la ligne budgétaire n'a pas été totalement dépensée, il faut se poser des questions. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que ce bénéfice, ce boni que la Ville a fait parce que les gens n'étaient pas informés a été mis dans les banques pour rembourser la dette, Mesdames et Messieurs! (*Exclamations.*) Alors s'il vous plaît! Il faut se demander pourquoi ces prestations n'ont pas été offertes à la population plutôt que de vouloir grappiller un million de façon à pouvoir le donner aux banques pour rembourser la dette. Génial, Mesdames et Messieurs! Si c'est ça la politique que vous défendez au niveau social, nous ne la cautionnons pas.

Si j'avais vraiment envie de m'exprimer à titre personnel, mais je fais quand même partie d'un groupe, je vous dirais, Madame la magistrate Alder: «Retirez cette proposition!» Car, là, nous sommes carrément en train de faire un débat de politique sociale sur les aides complémentaires et sur leur utilité. Nous avons eu à l'époque tout un débat sur les prestations complémentaires à l'AVS, au cours duquel M. Longchamp nous avait dit que nous étions dans l'illégalité...

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Figurek... (*Exclamations.*)

Mme Vera Figurek. Merci, Monsieur le président. Nous avons tenu bon, et les personnes qui en ont réellement besoin reçoivent maintenant ces 185 francs par mois. Alors on ne va pas se refaire tout le débat! Mesdames et Messieurs, votons ce dépassement ce soir. Dans le cas contraire, Madame Alder, Messieurs les conseillers administratifs, retirez ce projet, s'il vous plaît!

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Le président. Je salue à la tribune la présence de notre ancien collègue, M. Armand Schweingruber. (*Applaudissements.*) La parole est à M^{me} Fehlmann Rielle.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'interviendrai brièvement parce que beaucoup de choses ont déjà été dites par ma préopinante, mais je voudrais quand même relever certaines incohérences qui ont été prononcées par le Parti démocrate-chrétien, «parti de la famille», qui ne soutient pas beaucoup les familles, notamment les plus nécessiteuses. Il nous a dit, par la voix de M. Ricou – vous transmettez, Monsieur le président – qu'en vertu de la sacrosainte loi qui répartit les tâches entre les communes et le Canton, les communes ne devraient pas servir de prestations sociales individuelles. Fort bien. Et alors que sont-elles réduites à faire? De l'action communautaire, comme cela a été inscrit aussi dans la loi – ce que la commune, la Ville de Genève en particulier, fait du reste avec un certain sérieux.

Mais voilà que, là non plus, cette action ne trouve pas grâce à leurs yeux, eux qui n'ont eu de cesse que d'attaquer ces activités, incarnées notamment par les Unités d'action communautaire (UAC)! On ne saurait pas ce qu'elles font, ni si elles sont sérieuses. Finalement, un audit a été commandé et une motion est en commission. Je pense donc qu'ils ne veulent rien du tout en termes de politique sociale, puisque les prestations sociales, c'est trop, et que l'action communautaire est inutile... Ça montre le vrai visage de certains partis, notamment le «parti de la famille» et aussi des autres partis de droite.

Or, il faut quand même se rappeler que la Ville, malheureusement, avec ses prestations individuelles, doit aussi combler les déficits et les défaillances des collectivités publiques, notamment la Confédération, vous le savez parfaitement. La loi sur le chômage est de plus en plus restrictive, tout comme l'AI puisqu'il y aurait des fraudeurs, des gens qui essaient de vivre aux crochets de la société, alors que l'on voit très bien qu'on n'a pas de travail pour tout le monde et que les gens sont de plus en plus précarisés.

Au niveau de Genève, du Canton, vous qui êtes majoritaires, les partis de droite, ça fait dix ans que vous essayez de démanteler les droits sociaux! Il est de plus en plus difficile d'accéder à l'assistance. On n'aide pas beaucoup les gens à se réinsérer et, finalement, si la Ville de Genève a heureusement encore quelques moyens, au moins elle assume ses responsabilités. Je vous demanderai donc de renvoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse parce que c'est vraiment de problèmes de fond que nous sommes en train de parler. (*Applaudissements.*)

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais revenir notamment sur le manque d'information des gens, qui a été relevé par M^{me} Alder. Je voudrais rappeler, pour tous ceux qui l'ignoreraient, que la Ville a des arcades. Il y en a une à la rue Dan-cet, et je crois qu'il y en a une autre à la rue Hoffmann; vous me corrigerez si je me trompe. C'est dans ces arcades que l'on doit pouvoir donner de l'information. Il y a un autre lieu où, à mon avis, on doit pouvoir la donner de façon tout à fait prioritaire, ce sont les centres d'action sociale et de santé (CASS), c'est-à-dire à l'Hospice général; il y en a dans chaque quartier. Or, on peut se demander pour-quoi les assistantes sociales qui reçoivent les gens ne les dirigent pas vers ces presta-tions de la Ville, pourquoi elles ne les aident pas à les demander. (*Brouhaha.*) A mes yeux, en effet, il est tout à fait nécessaire d'aider les gens à l'heure actuelle.

Depuis 1976, j'ai, comme avocate, vu passer moult dossiers. Mon collègue Menoud citait tout à l'heure les cas de divorce. Effectivement, suite à un divorce, bien des gens se retrouvent dans une situation extrêmement précaire. Ceux qui avaient un logement relativement à la mesure de leur famille se retrouvent, s'ils bénéficiaient d'une aide au logement, en sous-occupation. Du coup, leurs loyers explosent. Leurs charges sont complètement différentes puisqu'ils vivent dans deux ménages séparés au lieu d'un. Tous ces gens-là vont devoir payer des pensions ou en recevront d'insuffisantes, voire recourront au Service cantonal d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

Or, rappelez-vous: la loi a été modifiée en faveur de l'Etat. La loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires dit que, lorsque les pensions ont été avancées pendant trois ans et que l'Etat n'a pas pu les recouvrer, le jour où il mettra la main sur le débiteur il encaissera les pensions arriérées, et cela, non pas pour les verser à la mère pour qu'elle puisse élever ses enfants, mais prioritairement pour rembourser l'Etat. Si vous avez reçu 672 francs par mois par enfant ou une somme analogue et que vous devez ensuite attendre pendant trois ans que le débi-teur de la pension l'ait remboursée, vous vous retrouvez sans pension ni avance du SCARPA. C'est précisément l'un des cas, à mon avis, où les allocations que la Ville peut donner sont essentielles.

J'ai été membre du comité de l'Association des familles monoparentales, ce que certains savent ici; je l'ai été pendant plusieurs années. J'ai vu comment on essayait d'obtenir des aides pour les donner aux familles monoparentales – aux mères et rarement aux pères, mais il est vrai que beaucoup de mères venaient. On leur donnait quoi? On leur donnait parfois des bons d'achat pour la Migros, des bons de 5 francs, de 10 francs. On s'y démène pour donner aux gens de quoi tour-ner humblement, même avec un loyer modeste, en ayant tout juste le minimum vital. Moi je trouve absolument scandaleux qu'on ne veuille même pas poser la question. Je vous rappellerai aussi Alexis de Tocqueville qui, dans son livre *De la démocratie en Amérique* explique qu'il y a toujours une frange de la popula-tion qui n'arrive pas à s'en sortir. Alors, faire de beaux discours en disant «qu'ils

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

devraient», «qu'ils n'ont qu'à», «qu'il n'y a qu'à», il y en a plein la tête, ça suffit! Nous avons le devoir, lorsqu'on est la Ville de Genève, d'aider les plus nécessiteux, pour autant, bien entendu, que ces gens aient une autorisation de résidence sur le territoire de la Ville, qu'ils soient des communiers. Il est à mon avis impératif de les aider.

Alors si M^{me} Alder nous a demandé de rajouter ce montant au budget – je ne suis pas à la commission des finances, je ne sais pas exactement comment ça fonctionne; mon collègue Sormanni, lui, le sait – je vous recommande de voter ce budget, parce que ces gens en ont besoin.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, je voudrais vous faire part de l'étonnement, voire de l'inquiétude que j'éprouve en suivant ce débat. Alors que la proposition était relativement simple, puisqu'il s'agissait de compléter un montant – difficile à évaluer, nous vous l'accordons – qui concerne des prestations qui sont des droits acquis, dont le cadre est donné, qui sont inscrites dans un règlement, comment se fait-il que la droite, le Parti libéral-radical tout particulièrement, ainsi que le Parti démocrate-chrétien, profite de ce moment pour remettre en question tous ces droits, ces prestations déjà acceptées depuis longtemps? Quel sens cela-t-il?

C'est un peu comme si on construisait un immeuble et que l'on voie, au cinquième étage, qu'il manque des crédits pour le sixième. A la place de discuter du financement de ce sixième étage, on reprend tout, et on commence par le plan localisé de quartier; on regarde s'il ne faudrait pas construire tout autre chose... (*Brouhaha.*) Quel est votre projet dans ce débat?

Ces prestations sont pour nous très importantes; elles sont un droit. Il ne s'agit pas, parce qu'il y a un dépassement, de devoir se justifier comme si on abusait de quelque chose. Ce débat permet peut-être d'expliquer ces différentes prestations – beaucoup de mes collègues l'ont fait – mais nous ne devrions pas l'avoir parce que ces prestations sont des évidences. En même temps, je le reconnais, ce débat nous donne aussi l'occasion d'affirmer les principes d'une politique sociale qui, pour nous, est fondamentale.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite préciser un certain nombre de choses concernant les ayants droit aux allocations. Pour rassurer M. Menoud, c'est vrai que certaines d'entre elles sont subordonnées à des conditions de subsidiarité. L'allocation de rentrée scolaire, par exemple, s'adresse à toute personne qui touche le subside d'assurance-maladie. On touche, du coup, tous les enfants et surtout les familles, puisque chacun, en principe, est assuré.

Proposition: crédit supplémentaire pour les aides financières aux habitant-e-s disposant d'un revenu limité

Je remercie, d'autre part, M^{me} Magnin d'avoir donné des exemples de situations qu'elle a pu voir de par sa fonction d'avocate. Effectivement, aujourd'hui, la situation d'un certain nombre de personnes est dramatique, et c'est la raison pour laquelle, en dehors des allocations complémentaires pour rentiers AVS-AI, on a aussi la possibilité d'aider ponctuellement les gens, notamment – et c'est aussi l'un des problèmes que j'avais essayé de résoudre, en tout cas de soulager – sur la question des loyers impayés, puisqu'on sait très bien qu'une fois que les gens perdent leur logement parce qu'ils ne paient plus leur loyer ils ont beaucoup de peine à en retrouver un autre; aujourd'hui, le droit du bail étant tellement durci, les gens se retrouvent à la rue quasiment après un mois de loyer impayé.

La Ville fait beaucoup; elle pourrait encore décider, pour tel et tel problème – et c'est aussi la capacité de ce parlement – de renforcer les enveloppes des allocations ponctuelles pour un certain nombre de personnes en difficulté. Je considère, c'est vrai, que la Ville de Genève est encore une commune qui a le souci de ses communiens, de ses habitantes et de ses habitants, et elle a une politique sociale. Je n'aimerais donc pas que ce parlement – et que surtout certains – aillent dans le sens d'un démantèlement de ce que leurs prédécesseurs ont obtenu après des luttes importantes. Je crois que nous pouvons être fiers d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin. Je pense encore aux impayés de restaurant scolaire; aujourd'hui, nous avons des enfants dont les parents n'arrivent même pas à payer les repas au restaurant scolaire. C'est une réalité. Ce n'est pas la majorité, mais je crois que nous devons nous soucier de celles et ceux qui sont les plus fragiles. Je me réjouis d'aller en commission le cas échéant pour m'expliquer encore sur le bien-fondé de ces prestations.

Le président. Merci, Madame Alder. Nous entrons en procédure de vote. Il y a eu, d'une part, une demande de renvoi à la commission des finances et, d'autre part, une demande de renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Remarque.*) Il y a aussi une demande de discussion immédiate. Je mets d'abord aux voix le renvoi à la commission des finances, puis à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Si les renvois en commission sont refusés, je mettrai aux voix la discussion immédiate. (*Remarques et brouhaha.*) C'est ce que prévoit le règlement à la fin de la préconsultation.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances recueille 35 oui et 35 non. Le président départage les voix en votant non. (Exclamations.)

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 46 oui contre 22 non (2 abstentions).

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous invite maintenant à descendre dans la cour. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	94
2. Communications du bureau du Conseil municipal	94
3. Questions orales	94
4. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la com- mune disposant d'un revenu limité (PR-1079)	96
5. Propositions des conseillers municipaux	120
6. Interpellations	120
7. Questions écrites	120

Le mémorialiste:
Ramzi Touma